

Mobilisation du 17 décembre 2019

MACRON DOIT RETIRER SON PROJET

Ce 17 décembre a marqué un nouveau record de grèves et de manifestations contre la réforme des retraites du gouvernement avec des participations record massives à Paris, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Nantes et Lille.

A France Télévisions, la mobilisation a été importante. La plupart des antennes régionales n'ont pas été en mesure de diffuser un Journal, certaines juste un Tout image, une bobine. Télématin, le JT de 13H et de 20H ont dû être réalisés dans le mini studio de la régie finale. Des émissions ont été annulées, des post-productions décalées, une équipe de tournage du feuilleton de France 2 arrêtée. Les drapeaux CGT de toutes nos sections syndicales ont fleuri les cortèges régionaux, ultra marins et parisiens.

Les lamentables tentatives de division et de mise en opposition entre générations du gouvernement ne fonctionnent pas. Ce pouvoir hors sol, complètement déconnecté des préoccupations réelles des Français est au pied du mur. Il doit maintenant ouvrir les yeux.

Retrait d'une réforme inique

Nous ne voulons pas de ce système régressif qui va baisser les pensions, nous ne voulons pas du recul de l'âge de départ à la retraite, nous ne voulons pas d'un système à points, qui pénalisera les carrières à trous de quasiment tout le monde et en particulier des salariés précaires et des femmes.

Nous ne voulons pas des fonds de pensions vautour comme Blackrock - qu'affectionnent notre président et son ex commissaire aux retraites, qui planent au dessus de notre sys-

tème de retraite par répartition pour s'engraisser sur le dos des salariés.

Exercice du droit de grève

En réponse au communiqué de la direction sur l'exercice du droit de grève, la CGT tient à préciser un certain nombre de choses. Il est tout à fait légal pour un salarié dans le cadre d'un préavis de grève à durée illimitée, de se mettre en grève un jour, de sortir de la grève quand il le souhaite, et de se remettre en grève quand il le souhaite aussi.

Ainsi les salariés qui étaient en grève mardi 17 décembre et qui travaillent ce jour mercredi 18 décembre, peuvent, en toute légalité, se remettre en grève jeudi 19 décembre pour participer aux actions locales initiées par l'intersyndicale nationale.

La CGT conteste par ailleurs la vision restrictive de la direction sur le droit de grève en cas d'absence ce mercredi pour une poursuite du mouvement jeudi et le risque d'un retrait de trois jours de grève. Les jurisprudences indiquent le contraire. Toutefois, en attendant de pouvoir clarifier tout cela, nous conseillons aux salariés concernés de préciser à la direction qu'ils étaient en grève sur l'un des préavis à durée déterminée ce mardi 17 décembre, ce qui leur donne ensuite toute liberté d'entrer en grève le jeudi sans retrait d'un jour de repos le mercredi.

D'autres cas particuliers existent mais la direction devra prendre en compte le principe légal qui est très clair : la retenue à opérer sur la rémunération du salarié gréviste doit être proportionnelle à la durée de l'arrêt de travail et toute retenue effectuée au-delà de

cette limite constitue une sanction pécuniaire prohibée.

En cas de retenue de salaire indue et non conforme à ces règles, la CGT s'engage à accompagner les salariés aux prud'hommes pour faire respecter cette liberté fondamentale qu'est le droit de grève.

Il est particulièrement navrant de constater que sur cette question de l'exercice du droit de grève, Delphine Ernotte s'engage dans une surenchère répressive par rapport à Radio France, par exemple.

Le mouvement continue

Un nouveau RDV de mobilisation et d'action est annoncé pour le 19 décembre. Le gouvernement doit entendre la demande du peuple, approuvée par l'opinion publique, d'une autre réforme des retraites qui consolidera notre système actuel par répartition.

Nous voulons de vraies négociations pour prendre en compte la pénibilité, la situation des femmes, des précaires, des fins de carrière. Nous voulons d'autres ressources en faisant contribuer les riches qui n'ont jamais été aussi riches.

Paris, le 18 décembre 2019

NON AU RECUL DE L'AGE DE LA RETRAITE
NON A LA BAISSSE PROGRAMMEE DES PENSIONS !

**Le préavis de grève illimitée de la CGT est reconduit
jusqu'au 19 décembre inclus.**